



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général Délégation à l'encadrement supérieur 78 rue de Varenne 75349 Paris SP 07 01 49 55 47 79	Note de mobilité SG/DES/2026-301 02/06/2026
--	--

Date de mise en application : 31/05/2026

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/06/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de sous-directeur « International » au service « Europe et international » de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(ETS)PP

Vacance d'un emploi de sous-directeur « International » au service « Europe et international » de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA)

JO du 31 mai 2026

L'emploi de sous-directeur « International » au service « Europe et international » de la DGPE du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) sera prochainement vacant.

L'emploi s'exerce au 3, rue Barbet-de-Jouy, à Paris 7^e.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La DGPE pilote pour les secteurs agricole, agro-alimentaire, du cheval, de la forêt, du bois, et de la bio économie, l'action du ministère relative à l'orientation et au développement des productions et des filières, à la gestion des marchés, aux relations commerciales, à l'aménagement et au développement des territoires ruraux et, sous réserve des compétences de la direction générale de l'alimentation, à l'environnement. Elle conduit la négociation européenne sur la politique agricole commune (PAC), dont elle pilote la mise en œuvre nationale. Elle coordonne l'action des directions du ministère en matière de relations européennes et internationales.

La sous-direction « International » est chargée d'élaborer et de porter les positions du ministère sur les questions relatives à la sécurité alimentaire mondiale, à la transition vers des systèmes alimentaires productifs, durables et résilients. Elle développe les actions de coopération internationale institutionnelle du ministère en lien avec les opérateurs FranceAgriMer, Ecole nationale vétérinaire-France vétérinaire international (ENSV-FVI) et Expertise France. Elle accompagne le développement à l'international des entreprises et des filières et met en œuvre, en lien avec Business France et le concessionnaire retenu pour la promotion de l'image France auprès des consommateurs à l'international, ainsi qu'avec les ministères compétents, la politique gouvernementale d'appui aux exportations agroalimentaires.

Les différentes actions et politiques portées se déclinent à la fois via le développement des relations bilatérales avec les pays tiers ainsi que dans les instances multilatérales, que ce soient les organisations internationales (FAO) ou les enceintes du G7 et G20 « agricoles ».

La sous-direction « International » est chargée, en lien avec les autres services du ministère, de définir et mettre en œuvre les politiques du ministère à l'international. Elle coordonne les actions et les moyens mis en œuvre, et anime notamment le comité des agents du MAASA positionnés à l'international.

Le sous-directeur « International » est chargé de l'animation des deux bureaux de la sous-direction qui compte environ 25 agents :

- le bureau « Exportations et partenariats internationaux » ;
- le bureau « Mondialisation et sécurité alimentaire ».

Le sous-directeur est assisté d'une adjointe et travaille en coopération étroite avec les autres services de la DGPE, les autres directions de l'administration centrale du ministère et l'ensemble des partenaires ministériels et internationaux.

Profil recherché

Les candidats doivent posséder une solide expérience de management, une

connaissance approfondie des politiques publiques menées par le MAASA et des questions européennes et internationales.

Le candidat devra en outre justifier de solides aptitudes à la négociation et à la recherche d'accords équilibrés sur des questions complexes. Il devra faire preuve de compétences et d'expérience dans le management des équipes et le travail en réseau, et pour cela avoir le goût du contact et des relations publiques.

La pratique de l'anglais est un pré-requis. La pratique d'autres langues étrangères serait appréciée.

Une expérience interministérielle serait très appréciée.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont fixées par les articles 11 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La durée d'occupation de l'emploi est de 3 ans, renouvelable une fois. En application de l'article 13 du décret précité, la période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part indiciaire ainsi qu'une part indemnitaire, dépendante des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi. Elle est complétée par un complément indemnitaire annuel, dont le montant dépend de la manière de servir. Si le ou la titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, la part indiciaire brute est établie au regard de son classement dans la grille indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'Etat (décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat). Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est effectué au regard de la durée et du niveau de leurs expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

Une habilitation au secret de la défense nationale est susceptible d'être requise.

Procédure de recrutement

La procédure de recrutement est fixée par les articles R. 342-2 et suivants du code général de la fonction publique.

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du MAASA.

L'autorité dont relève l'emploi est le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, sont transmises, dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, uniquement par courriel à la délégation à l'encadrement supérieur à l'adresse : recrutement.des.sg@agriculture.gouv.fr, et au directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises à l'adresse :

serge.lhermitte@agriculture.gouv.fr

Pour les fonctionnaires qui ne sont pas rémunérés par le MAASA, les candidatures seront accompagnées :

- d'un état des services établi par le service RH du corps d'origine ;

- du dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé ;

- des trois derniers bulletins de salaire.

Pour les agents n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, les candidatures seront accompagnées :

- d'une copie de la carte nationale d'identité ;

- de documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le curriculum vitae ;

- du dernier contrat de travail ;

- des trois derniers bulletins de salaire.

L'autorité de recrutement procède à la vérification de la recevabilité des candidatures. Elle en accuse réception et présélectionne les candidats à auditionner. L'audition des candidats est confiée à l'instance collégiale prévue à l'article R. 342-15 du code général de la fonction publique. Elle est présidée par le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises ou son représentant.

A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Formation

Les personnes nommées pour la première fois dans un emploi de sous-directeur suivront, dans les six mois à compter de leur prise de fonction, le séminaire des nouveaux sous-directeurs. Ce séminaire interministériel de management combine notamment des apports théoriques, des témoignages de cadres dirigeants et des travaux de groupes.

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté.

Déontologie

L'accès à cet emploi est soumis à l'obligation de transmission, préalablement à la nomination, de la déclaration d'intérêts prévue à l'article L. 122-2 du code général de la fonction publique.

Dans le cas où la personne retenue aurait exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées serait effectué préalablement à la nomination par l'autorité hiérarchique qui pourrait, le cas échéant, saisir pour avis, préalablement à sa décision, le collège de déontologie du ministère ou la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en application de l'article L. 124-7 du code précité.

Contacts

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

M. Serge Lhermitte, directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises :

Tél. : 01-49-55-57-25, serge.lhermitte@agriculture.gouv.fr

Mme Stéphanie Frugère, déléguée à l'encadrement supérieur :

Tél. : 01-49-55-41-55, stephanie.frugere@agriculture.gouv.fr

Références

Code général de la fonction publique.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.